

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du vendredi 11 juillet 2014 à 20 heures 30**

Présents: Olivier FONS, Jérôme FOUVET, Yoann ROTH, Charley SCEMAMA, Sylvain ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Michel GONNET, Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER, David LE GUEN
Secrétaire de séance : Nicole MATHONNET

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION DE VOIRIE

Une subvention de voirie de 6536,34 euros a été attribuée à la commune, elle sera affectée aux travaux des rues du bourg centre.

Le conseil Municipal tient à remercier les employés communaux pour les travaux de voirie qu'ils ont effectués dans le village.

CONSEIL CANTONAL

Monsieur le maire rappelle que suite à sa demande, un conseil cantonal (réunion inter communes La Grave et Villar d'Arène) a eu lieu le 30 juin 2014.

Tous les conseillers étaient présents.

Nous avons abordé deux sujets :

-Le groupe scolaire

-Les Rencontres de la Haute Romanche

En ce qui concerne le groupe scolaire, il fallait se positionner sur la volonté de créer un groupe scolaire, ou non, et de trouver le meilleur lieu d'implantation.

La création d'un groupe scolaire est une nécessité reconnue par les deux conseils.

Les implantations possibles ont été énumérées, avec leurs inconvénients et leurs avantages, et quatre d'entre elles ont été retenues :

-Le Rocher Mouillé

-Le pied du Coin

-La Sagnette

-Le Centre Air France

Il appartient désormais aux communes de réaliser les études nécessaires à l'aboutissement du projet.

En ce qui nous concerne, une étude de faisabilité nous a déjà été proposée par un programmiste pour l'implantation à la Sagnette.

Nous avons d'autre part une réunion le 17 Juillet avec l'architecte du CAUE pour l'implantation du groupe scolaire à ARSINE au centre air France.

Nous avons évoqués les problèmes financiers des Rencontre dus à un manque de subventions. Nous soutenons leurs actions auprès des différents organismes mais il leur manque 40 000 euros pour assurer leur programmation.

Malgré cela, les Rencontres souhaitent proposer à la population, une prestation « allégée » au mois de Septembre, nous les en remercions.

Ces deux sujets ont reçu l'unanimité de notre conseil.

Nous souhaitons renouveler ces réunions cantonales dans le but de réunir, un jour, nos deux communes en une seule.

DEGRADATION DES PAVES

Un huissier est venu constater la dégradation des pavés sur la place et le long de la mairie, un rapport nous a été fourni.

L'assureur de la commune et ceux des différentes entreprises mises en cause sont en contact.

CIVISME

Nous rappelons à TOUS qu'un sens interdit est placé au bas de la rue de la Forge. Il a son utilité au regard des habitants de cette rue et de son étroitesse, nous vous demandons de le respecter.

D'autre part, dans un village, la vitesse est limitée à 50 km/h, mais il serait souhaitable que celle-ci ne dépasse pas les 30 km/h, sur la place et dans les rues, il en va de la tranquillité de tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

LES 1000M du GALIBIER

Cette manifestation a vu le jour à l'initiative de notre commune, le dénivelé entre la place du Villar et le sommet du Galibier est effectivement de 1000m.

Nous avons l'an dernier subventionné cette première à hauteur de 800 €

C'est une course cycliste qui est valorisante pour notre commune, elle est portée par une association. Nous avons pris pour principe d'aider la mise en place de manifestations sportives et de veiller ensuite à ce que ces organisations se suffisent financièrement. Cette année nous envisageons une participation financière à hauteur de 400 € et demandons à l'association de trouver auprès des coureurs les fonds nécessaires à la pérennité de cette épreuve, en effet chaque coureur participe à hauteur de 10 €

Le conseil donne son accord pour une participation de la commune à hauteur de 400 euros en 2014 qui doit s'éteindre en 2015

CHEMIN VTT, LAC DU PONTET LAUTARET

La création de ce chemin, souhaitée par la commune est portée par le PADS (Projet d'Aménagement Durable et Solidaire).

L'itinéraire a été tracé en tenant compte des remarques du Jardin Alpin qui s'opposait à la traversée de certaines parcelles et des différents propriétaires des terrains concernés.

Il reste à l'AFP d'entériner ce projet, ce qui sera fait lors de leur prochaine réunion.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir l'entreprise qui fera les travaux nécessaires à cette création.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

-Entreprise Gravier Travaux Publics pour un prix de 27 000 euros HT

-Entreprise Vallin pour un prix de 36 000 euros HT

Après avoir étudié leurs prestations, leurs expériences dans ce domaine et compte-tenu du prix, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Gravier.

Accord du conseil.

SUJETS DIVERS

* Sylvain Arnaud a été élu président de l'Office du Tourisme cantonal.

Nous lui adressons nos félicitations.

* Les travaux de pavage et goudronnage de la rue..... et de la place St André sont terminés; ils ont été faits avec diligence, en temps voulu, nous en remercions les entreprises.

Des rampes d'accès seront installées de chaque côté des portes de la chapelle et du four.

Une petite poubelle sera installée sur la place St André.

Il reste à terminer la rue François Eymard, qui va du four à la route départementale 1091 ; cela se fera sans doute dans les deux prochaines années. (Les aides à la commune étant en diminution, elle devra sans doute faire face seule à ces dépenses)

* Volailles et poulaillers

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision et un rectificatif au dernier compte rendu à la lecture duquel on peut penser que la Commune confirme l'insalubrité du poulailler, il n'en est rien, mais, après avoir reçu deux lettres de personnes se plaignant de nuisances sonores et olfactives causées par le poulailler, il se devait d'intervenir pour trouver la meilleure solution possible à ce problème et que chacun puisse vivre en toute sérénité. Après plusieurs rencontres le poulailler sera déplacé dès le printemps prochain, le temps de construire un abri nécessaire.

* « Cani Crottes »

Trois implantations sont proposées pour ce service de propreté

-Place du village

-Place St André

-Haut de la rue de la Voûte romaine

différents modèles nous ont été proposés, nous avons demandé des devis

* Tour de France

Yoann nous fait part d'un projet d'acheter des ballons aux couleurs du tour de France.

Ces ballons, gonflés à l'hélium, seraient fixés aux maisons du village et s'élèveraient assez haut, au-dessus de celles-ci, pour faire honneur aux coureurs.

Le coût de cette opération est de 200 euros. Les Enseignes de Villar sont d'accord pour participer à cette dépense, le Maire demande aussi une participation de la Commune.

Accord du conseil.

Des membres de l'Association de L'Eglise, présents à ce conseil, nous proposent une participation financière de l'association et demandent s'il est possible que le savant commentateur du patrimoine, sur le tour, dit « Paulo la science » puisse parler de l'église.

Le Maire demande à Sylvain de s'en occuper.

*Tri des ordures ménagères

Le rapport d'activités des ordures ménagères, présenté mardi 8 juillet en Conseil Communautaire, fait apparaître, dans sa conclusion, que le tri des ordures ménagères, assez bon mais pas encore « assez », a permis de ne pas augmenter la taxe de ramassage des ordures ménagères, alors, poursuivons nos efforts de tri.

Des sacs de pré-tri sont disponibles à la mairie.



Si vous ne souhaitez pas trier vos poubelles, merci de respecter ceux qui les ramassent.

*Refuges du Club Alpin Français

David a assisté avec Bruno Gardent à une réunion du CAF au cours de laquelle une liste de refuges à restaurer était présentée.

Ils ont fortement demandé que le refuge du Pavé soit inscrit en bonne place sur cette liste.

Le refuge du Pavé est en très mauvais état et ne peut recevoir décemment des randonneurs, ce qui est dommageable dans le choix des itinéraires.

* Digue le long de la Manche

Des travaux de voirie sont à faire sur cette digue qui conduit au fond de la Gravière et son confortement serait nécessaire à quelques endroits.

* Pont du Pied du Col

Une dérogation a été obtenue pour que le camion poubelle puisse franchir ce pont afin de pouvoir collecter les ordures ménagères du Pied du Col .

* Col du Lautaret

Monsieur le Maire souhaite programmer une réunion avec les commerçants installés au Col afin que ceux-ci puissent exposer leurs difficultés et leurs souhaits.

La présence du Directeur de la DDT(Direction Départementale du Territoire) sera demandée pour parler de l'aménagement du parking.

* Futur hangar de M.Albert

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, aucun dossier n'a été présenté à la mairie et qu'aucune autorisation ne lui a été accordée.

Il faudra prévoir une réunion avec M. et Mme Albert Michel, la commission urbanisme et une personne des services de l'état pour bien définir les règles de construction en accord avec la loi.

Par contre le Maire appuyé par l'ensemble du Conseil confirme qu'il est de son devoir de trouver une solution permettant de sortir du village les étables et granges de stockage de foin et paille ainsi que de prendre en compte les difficultés de travail des agriculteurs

* Projection du film « Alpine Village »

La future enseignante nommée sur Villar souhaite disposer de sa classe durant les vacances, mais elle peut, néanmoins, en laisser l'usage à l'association du four à condition de pouvoir y accéder.

Pour éviter toute complication, Monsieur le Maire propose à l'association de projeter le film dans la salle de la mairie, les mardis et jeudis à 17h.

* Eglise

Monsieur le Maire propose de créer une commission chargée de faire avancer le projet de la nouvelle église.

Cette commission sera composée de 3 membres du Conseil Municipal, de 3 membres de l'association de l'Eglise, de 3 membres de la société civile. Monsieur le curé, affectataire, pourrait également faire partie de cette commission.

* Point sur les nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires, les élèves du canton n'auront pas classe le vendredi après-midi. Au cours de ce temps libéré, les enfants pourront pratiquer, au Villar et à La Grave, différentes activités gratuitement (volonté du SIVOM)

Le transport scolaire se fera à 16h30.

D'autre part, une garderie sera mise en place, dès la rentrée scolaire de Septembre, à La Grave (salle au-dessus de la crèche), le matin de 8h à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h. Cet accueil du matin et du soir sera plus tard localisé dans le futur groupe scolaire.

Cet accueil sera payant en fonction du quotient familial.

C'est Laure Durieux, recrutée par le SIVOM, qui est chargée de la mise en place et de l'organisation de ces nouveaux services.

*question: les voitures peuvent-elles stationner sur la place St André ?

Nous pensons qu'il est préférable de ne pas stationner là où il y a des pavés, gare aux taches d'huile éventuelles !

*Pour répondre à un certain nombre de demandes, le Conseil Municipal étudie les conditions d'accès aux lieux de baignades sur la commune, un compte rendu sera fait pour le printemps 2015.

*Monsieur Le Maire remercie particulièrement les membres du Conseil Municipal pour leur implication dans les affaires de la Commune et rappelle que pour certains aucune indemnisation ne leur est allouée. Nous pouvons compter sur une équipe très complète et qui s'implique fortement dans la réalisation de la profession de foi que nous avons exprimée au cours de notre réunion publique post-élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire

le secrétaire de séance